

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET			Date : 27/05/2023.....	
INTITULE DE L'ACTION : Le Cul de Four en fête.....				
DEPENSES (*)			RECETTES	
Location(s)	(1)		Autofinancement	350
Frais de transport	(2)	50	Participation des personnes	(4) 271,1
Boissons et alimentation		451.1		
Achat de fournitures (à détailler)	(3)		Autres financements (à préciser)	
Assurance				
Tracts, affiches		70		
			Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)				
Divers				
Show dance for ever		1200		
Personnel bénévole		300	Bénévolat	300
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES		2071.10		
Financement d'un autre projet (5)		350		
TOTAL		2421.1	TOTAL	2421.1

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.